Conférence de
Monsieur Pierre Bronn

ꕥ ◆ ꕥ

Le protestantisme à Metz et à Nancy après 1871 : histoire comparée de l'impact du traité de Francfort

Après avoir connu des situations très contrastées au cours de leur histoire, les protestants messins et nancéiens ne vont partager le même sort que pendant soixante-dix ans après la reconnaissance officielle de leur culte par l'État, sous le régime du Concordat, plus précisément des Articles organiques du 8 avril 1802 ; dans les chefs-lieux des départements de la Moselle et de la Meurthe, une communauté naissante se voit attribuer une église désaffectée au centre-ville[1] et un pasteur, certes élu par ses paroissiens, mais agréé par le gouvernement, surveillé et astreint à un serment de fidélité en contrepartie du statut et de la rémunération de fonctionnaire. À la fin du Second Empire, on retrouve ainsi, dans chacune des deux villes, une paroisse protestante de quelque mille fidèles.

À Nancy, l'église des Prémontrés, abandonnée à la Révolution, est affectée au culte protestant en 1807 et prend le nom de Temple Saint-Jean. Photo Pierre Bronn (P. B.)

Contrairement au modèle catholique hiérarchique et pyramidal, le protestantisme français a instauré par la Discipline des Églises de 1559 un régime presbytéro-synodal : les Églises locales, toutes autonomes, gérées par un conseil élu d'anciens[2], le conseil presbytéral, sont unies par des liens de type fédératif et se constituent, par un processus de délégation représentative, au niveau régional en consistoires censés régler les affaires de proximité, et au niveau national en un synode, compétent notamment en matière doctrinale. Cette organisation séculaire, les Articles organiques, élaborés sans concertation avec les intéressés en 1802, n'en tiennent nullement compte. Seule inflexion réelle à ce statut, en 1852, Louis Napoléon Bonaparte admet l'existence d'une Église locale et l'élection de son conseil au suffrage universel masculin. Jusque-là, la seule entité administrative reconnue par les autorités était l'échelon intermédiaire, l'Église consistoriale, d'un minimum de 6 000 fidèles selon la loi, taille dont très peu d'Églises protestantes locales[3] pouvaient se prévaloir en France au XIXe siècle. De ce fait, en 1822, les Messins et les Nancéiens s'étaient rapprochés[4] dans un consistoire unique, dont le siège passa en 1850 de Metz à Nancy. Et ce consistoire, fort de la tradition calviniste impulsée à Metz en 1543 par le réformateur dauphinois Guillaume Farel, devait opter pour une adhésion aux « Églises réformées de France », reconnues par les Articles organiques[5], sans cependant qu'il leur soit conféré d'autorité.

À peine un demi-siècle plus tard, la guerre franco-prussienne et le traité de Francfort de 1871 brisent le consistoire : une scission qui demeure à ce jour. Nous nous proposons ici d'examiner les moments clés de cette histoire, le temps de la mise en œuvre du traité d'abord, puis celui du retour à la France, avant d'en développer les conséquences aujourd'hui.

La prospérité des deux communautés protestantes lorraines au lendemain du traité de Francfort

Les effets immédiats du traité du 10 mai 1871 sont dramatiques pour Metz, d'abord sur le plan démographique : 20 % de sa population opte pour la France, surtout parmi l'élite, et une émigration illégale se poursuit au-delà de la date limite du 1er octobre 1872, et on estime finalement à 43 % cette perte démographique[6]. Au sein de la communauté protestante, bien qu'un tiers soit germanophone[7], en fait surtout d'origine alsacienne et suisse, on observe la même hémorragie puisqu'en 1886 une pétition déplore que les autochtones ne soient plus que 500[8]. Emblématique bien entendu est l'émigration du pasteur Othon Cuvier qui « ne veut pas rester au service de l'Allemagne[9] » et rejoint Nancy avec un bon nombre de ses paroissiens ; un poste pastoral y est créé à son intention et il est accueilli à l'Académie de Stanislas où il retrouve d'ailleurs d'autres Messins.

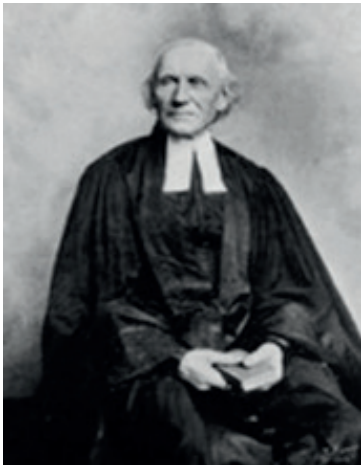

Othon Cuvier (1812-1896), pasteur à Metz de 1838 à 1871 : après avoir opté pour la France, il poursuit son ministère à Nancy de 1871 à 1883. Photographie prise à l'occasion de son départ en retraite. Bibliothèque municipale de Nancy.

Pour Nancy, qui devient du fait même de l'amputation territoriale la capitale de la France de l'Est, c'est une période de fort développement, puisqu'elle voit s'installer plusieurs dizaines de milliers d'Alsaciens-Lorrains, dont une bonne partie des élites de Strasbourg, Mulhouse et Metz : médecins, avocats, industriels, commerçants. La proportion de protestants, et spécifiquement de luthériens, parmi ces immigrés, est importante, puisqu'en 1883, on relève 2 736 protestants à Nancy (soit en dix ans un nombre de fidèles presque triplé) ; ils seront 3 600 en 1903[10], autour de trois pasteurs[11] qui, à la fin du siècle, seront tous Alsaciens : Gottfried Nyegaard, Aquilas Cleisz et Georges Gustave Blanck. Du point de vue sociologique, la paroisse a vu sa composition se modifier, ce qui est particulièrement sensible au sein du conseil presbytéral, dont trois membres sur cinq sont Alsaciens dès 1872, et du consistoire où entrent des notables qui vont s'y impliquer activement : l'imprimeur Oscar Berger-Levrault, l'industriel Fruhinholz, le commissaire Schnaebelé[12], le doyen de la Faculté de médecine Frédéric Gross et le professeur de droit Eugène Lederlin, qui enseignera ainsi successivement à Strasbourg et à Nancy ; ce dernier prendra en charge durant trente-six ans le secrétariat du consistoire. Il convient de souligner la largesse de vue théologique de cette communauté nancéienne. Bien que cette Église fasse partie depuis le début du siècle d'un consistoire réformé (calviniste), elle avait introduit dans sa pratique cultuelle des usages luthériens : au lieu de la croix nue un crucifix, des hosties alternant avec le pain lors de la Cène, un recueil de cantiques luthérien et surtout des pasteurs indifféremment de l'une ou l'autre

sensibilité. La crise entre évangéliques et libéraux qui marquera profondément le protestantisme français à la fin du siècle, n'aura pas d'échos ici : on entend suivre la position défendue par le professeur de théologie Auguste Sabatier (1839-1901)[13], qui devait enseigner successivement à la faculté de Strasbourg puis, dès sa création en 1877, à celle de Paris, et qui s'attache à concilier critique scientifique et foi chrétienne.

L'oratoire des Trinitaires est, de 1803 à 1914, le temple des protestants messins : sa capacité limitée le rend rapidement insuffisant et impose de nouvelles constructions. Photo P. B.

À Metz, la perte démographique va être au fil du temps largement compensée par un flux d'immigration d'Allemands, notamment des militaires, des fonctionnaires, des commerçants. La garnison[14] à elle seule dépasse 13 000 hommes en 1890. Or, à l'image de la société allemande de l'époque, les immigrés sont majoritairement protestants ; on en compte 18 748 en 1910, soit alors 27 % de la population messine civile. L'oratoire des Trinitaires sur les Hauts de Sainte-Croix, avec ses 300 places, est dès lors largement insuffisant. C'est ainsi que sept autres lieux de culte vont être édifiés dans l'agglomération, à commencer par le temple de garnison avec ses 2 400 places dès 1881.

Ses aumôniers hyperactifs vont être à l'origine des premières œuvres diaconales. Par ailleurs, pour la population civile sont créées tout au long de la période six paroisses, une luthérienne et cinq réformées, dans les faubourgs de Montigny, Queuleu, Longeville et Ars, mais aussi au centre-ville le Temple Neuf en 1904.

Ces nouveaux arrivants sont majoritairement membres de l'Église Unie de Prusse qui, depuis 1817, rassemblait luthériens et calvinistes. Mais un certain nombre de fidèles restaient attachés à une pratique luthérienne plus stricte ; il en vient à Metz dès le début de l'Annexion et, curieusement, ce sont eux qui fondent en 1893, rue Mazelle, la première paroisse civile nouvelle, sans en référer à une administration d'Église encore en cours d'installation à Strasbourg. De ce fait, le dialogue entre protestants messins de l'une et de l'autre sensibilité restera toujours limité. Et lorsqu'il s'agira, pour le consistoire

Cette « table de communion », qui a tout d'un « autel », témoigne de la pratique majoritairement luthérienne libérale du protestantisme messin de l'Annexion. Photo P. B.

nouvellement constitué dans la Lorraine annexée, de se rattacher à une organisation ecclésiale supérieure, les débats seront longs avant une affiliation, en 1905 seulement, à l'Église Réformée d'Alsace-Lorraine de siège strasbourgeois. Pourtant, la majorité de ces paroisses avait adopté une pratique luthérienne libérale ; en témoignent encore architecturalement au Temple Neuf, cet autel très luthérien (et non une table de communion), ou ce grand crucifix au temple de Montigny.

Et cela n'empêche pas les pasteurs de faire leur le passé huguenot de la ville, en expliquant dans des ouvrages historiques[15] qu'à la barbarie de la monarchie française, marquée notamment par la révocation de l'édit de Nantes, s'était opposé l'humanisme du Grand Électeur, l'ancêtre de Guillaume II, lequel, par un juste retour des choses, avait désormais implanté à jamais le protestantisme à Metz.

De fait, la langue allemande s'était installée depuis 1885 dans les registres paroissiaux ; les nouveaux pasteurs seront formés à l'université allemande. Quant à la paroisse luthérienne orthodoxe, elle était constituée dès ses origines exclusivement d'immigrés, et le titre de son journal paroissial *Immanuel*, explicité en *« Gott mit uns »*, en dit long à lui seul. En 1914, les positions se radicalisent encore. Et quand la presse catholique stigmatise le protestantisme comme religion des officiers prussiens, elle n'a pas vraiment tort. Les dix pasteurs civils d'ailleurs ne cherchent pas à le démentir. Comme la majorité de leurs paroissiens, ils sont allemands.

Des situations très contrastées au retour à la France de la Lorraine annexée

Dans les jours qui suivent l'armistice, les Messins qui s'étaient réfugiés en France en août 1914 retrouvent leur ville, mais ceux qui l'avaient quittée aux lendemains de 1871 ne reviendront pas. En 1919-1920, pour la seconde fois en moins de cinquante ans, Metz va connaître un exode massif : la population retombe à 62 311 en 1921, garnison comprise, alors qu'elle dépassait les 90 000 en 1910. La presque totalité de ses habitants d'origine allemande, du fait de départs volontaires ou de reconduites à la frontière, va émigrer ; Mgr Benzler,

l'évêque du diocèse, ne fait pas exception. Ces départs seront compensés progressivement par des Mosellans du Pays messin, par des « Français de l'Intérieur » et par des immigrés d'origine étrangère (italienne, polonaise, yougoslave, etc.). Parmi eux, la proportion de protestants sera infime. Ces mouvements de population vont donc se traduire par un reflux considérable des communautés protestantes. Des plus de 18 000 protestants de 1910 à Metz-même, le recensement de 1926 n'en compte plus que 4 161. Et l'hémorragie concerne notamment les pasteurs : neuf postes sur dix sont à pourvoir.

Le protestantisme messin va connaître des retrouvailles difficiles avec la France : les problèmes sont liés à la méfiance des autorités envers les protestants d'Alsace-Lorraine présumés pour beaucoup germanophiles, à la pénurie de pasteurs, à la nécessité de maintenir le bilinguisme cultuel, notamment pour les nombreux Alsaciens ou Lorrains dialectophones. Or le cultuel et le culturel ne permettent pas de préjuger de l'appartenance patriotique, tant chez les protestants que chez les catholiques d'ailleurs. C'est dans ce contexte où règne la suspicion voire les dénonciations, où des commissions de triage vont délivrer des cartes d'identité différenciées, que s'effectue la réorganisation des Églises.

Les Églises de France ont à cette époque à faire face à une pénurie de pasteurs, le nombre des étudiants en théologie ayant brusquement baissé, après le vote de la loi de Séparation des Églises et de l'État, puis encore davantage après-guerre du fait de jeunes classes d'âge sacrifiées[16]. Certes, quelques-uns peuvent être tentés par le statut de fonctionnaire qu'offre le régime local. Dans les années 1920, quatre pasteurs de « Vieille France » accèderont à des postes messins, dont, au Temple Neuf, Gaston Marius Brunel (1869-1940), un ancien aumônier des armées. À leur initiative, ces paroisses choisissent pour les cultes en français le recueil des cantiques de l'Église Réformée de France.

La Conférence d'Alsace-Lorraine, qui avait abordé la question des cultes dès 1915, préconisait l'application « le plus tôt possible [de] la loi de Séparation des Églises et de l'État[17] », tout en reconnaissant la nécessité de « certains aménagements ». En revanche, cet aspect n'avait pas été envisagé dans le traité de Versailles. Le droit français en vigueur pouvait donc être introduit. La question reste en suspens jusqu'en 1924. Le président du Conseil Édouard Herriot, à la tête d'un ministère constitué par le Cartel des Gauches, lors de son discours d'investiture, annonce en effet le 19 juin : « le gouvernement est persuadé qu'il interprétera fidèlement le vœu des chères populations enfin rendues à la France, en hâtant le jour où seront effacées les dernières différences de législation entre les départements recouvrés et l'ensemble de la législation républicaine ». Les députés d'Alsace et de Lorraine rappellent aussitôt les promesses faites en 1918 par Joffre et Poincaré de ne pas toucher au statut scolaire et religieux. La

protestation de toutes les couches de la population, catholiques, protestants ou juifs, est vive avec des réunions publiques, des signatures de pétitions et des grèves. Déconcerté par ces réactions, qu'il n'avait pas prévues, Herriot suspend son projet, que finalement son successeur Paul Painlevé abandonne définitivement. Le 24 janvier 1925, le Conseil d'État conclut en la validité en Alsace-Lorraine du régime concordataire et en particulier des Articles organiques régissant les Églises protestantes reconnues.

Fondation Saint-Jean pour l'accueil de l'enfance en difficulté (rue du général Metman), parmi les œuvres diaconales toujours actives aujourd'hui du protestantisme de l'Annexion. Photo P. B.

Le protestantisme de l'Annexion avait été remarquable notamment par la richesse de ses institutions sociales. Et voici après le triage des hommes, celui des biens. Dès 1919, la Fédération des associations protestantes de Moselle, forte de vingt-sept associations, se bat pour que les œuvres diaconales protestantes ne soient pas mises sous séquestre, c'est-à-dire qu'elles soient considérées comme des biens alsaciens-lorrains et non pas allemands, et par conséquent confisquées en réparation des dommages de guerre. Ce sera le cas sans surprise du Foyer [protestant] du soldat[18]. Pour l'hôpital protestant, aujourd'hui Hôpital Belle-Isle, il faudra toute l'énergie du comité de direction, présidé par son médecin-chef lorrain Émile Frantz, puis par le pasteur Brunel, pour convaincre les autorités de le laisser sous administration protestante. L'immeuble de la « Mission Intérieure », aujourd'hui Foyer Mozart, d'abord placé sous séquestre jusqu'en mai 1919, finit par être restitué aux associations protestantes ; il en est de même de l'hôtel de Gargan de la Nexirue abritant la « soupe populaire », de l'orphelinat Saint-Jean et de l'école ménagère de Montigny (qui prend le nom en 1922 d'Œuvre sociale protestante, pour devenir ultérieurement la maison de retraite de la Vacquinière).

À Nancy, point de rupture en ces années 1920, ces associations s'inscrivent pour la communauté protestante dans la continuité de l'élan impulsé par l'important apport de sang nouveau aux lendemains de 1871. La paroisse en 1930 compte 3 975 personnes[19], dont 2 436 dans la ville-même et 1 539 en périphérie. Elle dispose de manière continue depuis 1871 de trois pasteurs[20], dont Aquilas Cleisz qui assurera la continuité par son long ministère de 1886 à 1933, en étant rejoint en 1913 par Pierre Durand et en 1923 par Ernest Vidal, des pasteurs formés à Montauban. Pour tous ces recrutements, malgré la diminution des vocations pastorales, le consistoire aura l'avantage de pouvoir faire son choix systématiquement parmi trois candidats. Seul le poste de « Nancy *extra-muros* », redoutable puisqu'il s'agit de desservir soixante-dix communes, connaît des mutations fréquentes en raison précisément de la pénibilité de son exercice. En réalité, c'est au tout début du XXe siècle que la nécessité d'une restructuration s'était imposée aux Nancéiens, en raison de la loi de Séparation des Églises et de l'État votée par le Parlement le 9 décembre 1905. À vrai dire, les protestants n'y étaient pas foncièrement opposés, au point que certaines paroisses du pays, jugeant la tutelle de l'État trop pesante, avaient déjà pris l'initiative unilatérale d'une Séparation selon le mot d'ordre de l'époque : « une Église libre dans un État libre[21] ». D'une manière plus générale, la laïcisation était bien dans l'air du temps, notamment celle de l'école publique, où le rôle de nombreuses personnalités protestantes ou proches du protestantisme[22] est bien connu aux côtés de Jules Ferry en ces débuts de la Troisième République.

Dans ce contexte, à Nancy, le consistoire se dit majoritairement prêt à accepter la Séparation, par esprit républicain, sans y adhérer ardemment ; on s'y prépare dès janvier 1904[23], non sans s'interroger sur la capacité de la future association cultuelle régie selon la loi de 1901 (celle qui doit se substituer à l'Église locale) à rétribuer les pasteurs, sur les droits acquis par ceux-ci et sur les moyens de subvenir aux frais du culte et d'entretien des bâtiments. Le sujet de la propriété du temple fait débat entre la municipalité et l'association jusqu'en 1919, année où l'édifice sera classé monument historique. Par ailleurs, le consistoire se fait un devoir de partager une déclaration signée par 360 pasteurs réformés appelant fermement à l'union de tous les protestants en dépit des divisions dogmatiques passées et pour créer une caisse commune visant à soutenir les paroisses pauvres. Des projets de statut de l'Association cultuelle de Nancy et ceux d'une Union des associations cultuelles de la circonscription consistoriale de l'Église Réformée de Nancy sont établis en novembre 1905, un mois avant la promulgation de la loi. Aux lendemains de l'adoption de celle-ci, aucun obstacle n'est fait non plus à l'inventaire « descriptif et estimatif » des biens de l'Église, en contraste avec le refus catholique de se conformer à la loi. En conséquence, ceux du consistoire sont dévolus à l'Union. Pour ce qui est

des dons des fidèles, les procès-verbaux des délibérations ne font pas état de difficultés financières malgré la disparition de l'aide publique censée satisfaire jusque-là les « besoins religieux » de la population.

En 1906, on assiste en France à l'éclatement des Églises réformées en trois courants, évangélique, libéral et unitaire ; c'est à ce dernier, présidé par les personnalités que sont Wilfried Monod et Élie Gounelle, que s'affiliera la communauté nancéienne jusqu'à la proclamation en 1938 de l'Église Réformée de France (ERF), présidée dès lors par le pasteur Marc Boegner (1881-1970)[24].

Un siècle et demi après, un héritage à assumer

Dans les années 1990 où, dans tous les pans de la société, monte le sentiment d'une inflexion à la fin des « Trente Glorieuses », la nécessité dans les Églises d'un état des lieux se fait jour. Et l'on dispose ainsi de deux documents : le premier étant une autoévaluation[25] sur la base d'une enquête réalisée dans toute la région Nord-Est de l'Église Réformée de France en 1992 ; le second, un travail scientifique effectué par un éminent sociologue du protestantisme[26] pour un colloque à l'occasion du centenaire des paroisses messines en 1994. Il se confirme ainsi que, pour ce qui est de la démographie, le protestantisme messin n'est pas très éloigné du protestantisme nancéien : 3 224 fidèles à Metz (alors qu'on en dénombrait 5 069 en 1960) pour 2 500 à Nancy (contre 4 100 en 1973), une forte régression donc de part et d'autre au cours de ces décennies. Mais on compte à Metz cinq paroisses, cinq temples et autant de postes pastoraux (sans compter un pasteur aumônier des hôpitaux), et une seule paroisse à Nancy desservie par trois pasteurs ; l'un est affecté à l'action paroissiale à Nancy, Toul, Pont-à-Mousson et Neufchâteau, l'autre à l'œuvre sociale, le troisième à l'aumônerie hospitalière. Les deux paroisses se disent préoccupées par leurs budgets où les cibles escomptées pour les dons sont souvent difficilement atteintes ; ce problème est évidement plus sensible à Nancy dont l'Association cultuelle rémunère ses pasteurs.

Les progrès incontestables du rapprochement luthéro-réformé sur le plan théologique incitent dès lors à une Union d'Églises qui permettrait des économies d'échelle, notamment par le développement de services communs. Cette démarche mettra du temps à aboutir, en l'occurrence en 2006 en Alsace-Lorraine (et ce ne sera qu'une Union des deux Églises, chacune conservant sa structure), en 2012 pour le reste de la France, où un pas de plus est franchi avec la constitution d'une Église Unie de France ; le statut concordataire quant à lui fait obstacle à une union sur l'ensemble du territoire français. En effet, si le Concordat proprement dit a la solidité d'un accord entre États, les Articles organiques peuvent à tout moment être révisés par le Parlement, et les instances des Églises protestantes veulent éviter tout débat polémique

avec les tenants d'une laïcité dure. Quant à l'économie d'échelle sur le plan local à laquelle l'exemple nancéien inviterait, elle se heurte à Metz à ce que l'étude de 1994 dénonçait déjà comme le « cloisonnement des paroisses » et « l'individualisme pastoral[27] » ; car chaque paroisse étant autonome quant à sa gestion, les avis des instances n'étant ni déterminants ni obligatoires, le protestantisme messin est caractérisé par l'absence de projet commun. Certes, plusieurs initiatives visant à une meilleure coordination des activités ont vu le jour successivement, ainsi le Conseil protestant de la Région Messine en 1987 ou le Groupe des Dix dans les années 2000, mais l'esprit de clocher et la frilosité quant au changement ont rapidement découragé les acteurs. D'aucuns prêtent à la paroisse du Temple Neuf, qui se distingue à Metz par son lieu de culte emblématique et par des pasteurs très impliqués dans la vie de la cité[28], une volonté hégémonique incompatible avec la culture égalitaire protestante. D'où la reprise dans l'étude sociologique citée d'une conclusion cinglante d'un rapport de visite synodale : « Peu de relations entre les paroisses. […] Les exemples de non-concertation sont nombreux. On peut se demander s'il s'agit de la même Église[29] ». L'implication dans les Œuvres sociales, un héritage majeur de l'Annexion, est elle-même très inégale d'une paroisse à l'autre. De son côté l'Association cultuelle de Nancy s'est voulue novatrice, avec la création dans l'après Seconde Guerre mondiale, en 1965, de l'Œuvre du Buisson ardent[30], auquel la paroisse consacre dès lors l'activité d'un pasteur : l'objectif est d'assurer auprès des habitants d'un quartier défavorisé, le Haut-du-Lièvre, un service d'accueil, d'entr'aide et d'éducation populaire ; un foyer y est construit au milieu de barres d'immeubles. L'investissement financier est lourd. Or c'est le facteur économique, lié notamment à la perte démographique, conjugué à la pénurie des pasteurs, qui va contraindre les Églises, à une réorganisation.

Un sondage[31] dès 2012 révèle que 63 % des Français ne se réclament d'aucune religion. Par contre, partout dans le monde, on note un essor du protestantisme évangélique, également en France où 1 400 assemblées nouvelles ont été créées entre 1970 et 2010 , parfois dans des lieux de fortune, boutiques commerciales ou hangars, avec quelques *megachurches* comme celle de Mulhouse (celle qui a défrayé la chronique aux premières heures de la pandémie Covid). Pour Metz par exemple en 1976, un groupe important de la paroisse du Temple Neuf se sépare de la communauté établie, sous la conduite d'un vicaire pourtant mis à disposition par la direction de l'Église, pour fonder une Église baptiste qui s'empresse de rebaptiser ses membres. Remarquons d'emblée l'ambiguïté du terme « évangélique ». L'adjectif est d'abord synonyme de « protestant » au sens large, et c'est bien ainsi qu'il fallait comprendre par exemple la dénomination « Missions évangéliques de Paris » à leur fondation en 1822. Au milieu du XIXe siècle, on s'est mis à opposer le

courant évangélique influencé par le « Réveil » anglais au courant libéral, pour aujourd'hui reconnaître sous ce terme - puisque c'est ainsi qu'ils s'autodésignent globalement - les baptistes, méthodistes, pentecôtistes, adventistes, etc., pour récuser les termes péjoratifs de « fondamentalistes » ou d'« intégristes » ; quoi qu'il en soit, tous se retrouvent dans une logique d'adhésion par conversion préalable, d'interprétation littérale de la Bible, de cultes plus spectaculaires, voire d'expériences religieuses charismatiques. De quelques dizaines de milliers dans les années 1960, ils représentent aujourd'hui près de la moitié des protestants français, soit plus d'un million de personnes[33]. Il est certes difficile d'évaluer précisément le nombre de protestants dans notre pays puisque les recensements de population excluent l'appartenance confessionnelle. Selon une enquête d'opinion de 2020[34], 3,2 % des Français « se sentent liés au protestantisme », soit 2,1 millions de personnes, et 4,2 % « culturellement liés au protestantisme », au terme d'une accélération encore dans les dix dernières années[35] ; 22 % d'entre eux ne sont pas protestants de naissance et leur adhésion les a conduits pour 48 % dans une communauté évangélique, pour 11 % dans une paroisse luthéro-réformée[36], alors que curieusement nombre d'entre eux expliquent leur choix par des positions jugées plus modernes sur des problèmes de société (contraception, avortement, divorce, etc.). Si l'on applique ces données à celles de la population totale réalisée par l'INSEE[37] en Lorraine, on peut donc estimer à environ 7 000 le nombre de protestants, toutes sensibilités confondues, dans chacune de nos deux agglomérations. C'est sensiblement ce que confirment les données des paroisses historiques qui font état aujourd'hui d'environ 3 000 personnes inscrites dans les registres paroissiaux à Metz et à Nancy, l'autre moitié pour laquelle il est plus difficile d'obtenir des effectifs chiffrés, se répartissant entre huit communautés évangéliques à Nancy et six à Metz.

À Metz, l'éclatement paroissial constaté en 1994 persiste aujourd'hui, encore que la communauté de Queuleu ait disparu, absorbée par ses voisines, ce qui laisse désaffecté un temple, à la fois richesse patrimoniale et gouffre financier pour son entretien ; une situation restée à ce jour sans solution. Par ailleurs, l'activité au temple de Longeville, où le poste pastoral n'a pas été reconduit, se limite essentiellement à un programme culturel autour d'un projet de restauration à l'identique des orgues. Certes, on peut voir là un début contraint de réorganisation ! Mais, dans les trois autres paroisses, des cultes ont lieu tous les dimanches simultanément devant un auditoire souvent limité. Avec l'arrivée récente d'un nouveau pasteur, la paroisse du Temple Neuf renoue avec une ouverture sur la vie culturelle de la cité ; dans la lignée de l'exposition mémorable *Les Huguenots* de 2007, voici par exemple en 2021 une exposition d'œuvres inspirées du peintre internationalement connu, Paul Flickinger.

Fondation Saint-Jean pour l'accueil de l'enfance en difficulté (rue du général Metman), parmi les œuvres diaconales toujours actives aujourd'hui du protestantisme de l'Annexion. Photo P. B.

À Nancy, où les trois postes pastoraux ont été déclarés vacants quasi simultanément, un seul a pu être pourvu, alors que depuis 2014 le territoire desservi par ce qui est désormais l'Église Protestante Unie du Plateau Lorrain s'est étendu aux villes de Verdun, Commercy et Saint-Mihiel dans la Meuse et Neufchâteau dans les Vosges. Pour suppléer au manque de pasteurs, un groupe conséquent de prédicateurs laïcs s'est constitué, encadré par les pasteurs du Consistoire Vosges-Lorraine. Malgré quelques initiatives, il n'y a pas d'équivalent pérenne à Metz ; or c'est probablement un des marqueurs de l'investissement des fidèles, en tout cas de leur prise de conscience des réalités des Églises aujourd'hui. Sur le plan de la diaconie enfin, à Nancy, l'Œuvre du Buisson ardent poursuit sa tâche sans pasteur alors qu'à Metz la restructuration de l'Œuvre sociale protestante est en cours avec l'agrandissement et l'aménagement de la résidence pour personnes âgées de la Vacquinière et celle du Foyer Mozart, sous la conduite d'un conseil d'administration quasi exclusivement protestant.

Une animation à l'EHPAD de la Vacquinière. Photo P. B.

Synthèse

Les communautés protestantes de Metz et de Nancy, malgré l'Histoire qui les a maintenues si souvent sous des régimes distincts, se retrouvent aujourd'hui assez semblables pour leur démographie et pour l'implication des laïcs protestants dans les œuvres sociales ; pourtant, à soixante kilomètres de distance, au sein du même pays, elles appartiennent l'une à l'Union des Églises Protestantes d'Alsace-Lorraine, l'autre à l'Église Unie de France. Emblématique est ce projet commun d'aumônerie universitaire protestante, au sein d'une université regroupant les deux sites, qui tarde singulièrement à se concrétiser faute de candidat : la pénurie des moyens humains dans les Églises s'ajoute à la réduction des ressources provenant des dons des fidèles.

Le régime concordataire d'Alsace-Moselle, dont les Articles organiques sont la composante juridiquement la plus fragile, est épisodiquement contesté par certains tenants d'une laïcité intransigeante, malgré l'adhésion d'une large majorité d'élus de tout bord qui ont bien perçu son rôle dans la stabilité de la société de nos trois départements ; du fait de ces attaques, les instances des Églises s'avancent timidement sur le terrain des réformes par crainte d'ébranler l'ensemble du statut, voire, au-delà, le Droit local lui-même. Le régime, par le salariat des pasteurs, assure certes la pérennité de l'Église, mais n'incite guère une majorité de fidèles à s'impliquer personnellement et matériellement. Il constitue aussi localement un frein pour une évolution des structures que le bouleversement de l'environnement imposerait pourtant, notamment pour conférer au consistoire plus d'autorité sur les paroisses en matière de gestion et faire des économies d'échelle, et aussi utiliser au mieux l'héritage de l'Annexion, ses temples nombreux et surdimensionnés et ses lieux d'œuvre qu'il s'agit de

continuer à faire vivre, car évidemment plus que jamais, en ces temps de crise, d'utilité publique. Les contraintes économiques qui pèsent déjà depuis des décennies sur les associations cultuelles issues de la Séparation des Églises et de l'État se manifestent aujourd'hui aussi en régime concordataire. L'évolution paraît inéluctable. Néanmoins, qu'on le veuille ou non, malgré sa situation de microminorité et les difficultés rencontrées, le protestantisme « historique » messin continue aujourd'hui à porter un héritage, certes à l'origine marqué confessionnellement, mais qu'il met aujourd'hui au profit de tous. L'Église sœur nancéienne lui apparaît plus proche que les pléthoriques communautés alsaciennes auxquelles il est rattaché ; elle devrait être aussi un exemple à suivre pour son adaptabilité au contexte sociétal. Quoi qu'il en soit, il est clair que, cent cinquante ans après, les effets du traité de Francfort restent bien présents dans les organisations et dans les mentalités.

Notes

[1] L'oratoire des Trinitaires sur les Hauts de Sainte-Croix à Metz, l'église des Prémontrés (anciennement Saint-Joseph) à Nancy.

[2] *Presbyteroi* en grec.

[3] Sauf quelques grandes villes comme Paris, Strasbourg ou Nîmes.

[4] Avec leurs lieux de culte annexes de Courcelles-Chaussy, Ars, Thionville, Boulay, Sarreguemines, Verdun et Bar-le-Duc pour Metz, de Toul, Lunéville, Saint-Dié, Épinal, Oberstinzel et Zilling pour Nancy.

[5] Avec les Églises de la Confession d'Augsbourg (luthériennes).

[6] ROTH (François), *La Lorraine annexée, 1871-1918*, Metz, Éditions Serpenoise, 2007 (réédition), p. 94-107.

[7] AMM, 2P5.

[8] AD67, 13AL49, pétition au *Statthalter* Hohenlohe du 18 mars 1848.

[9] DANNREUTHER (Henri), *M. Othon Cuvier, pasteur honoraire. Recueil des discours prononcés à ses obsèques*, Nancy, Berger-Levrault,1897.

[10] ENCREVÉ (André), *Protestants français au milieu du XIXe siècle*, Genève, Éd. Labor et Fides, 1986, p. 1092.

[11] Qui voient entre 1874 (AD54, 25 J 18) et 1904 (AD54, 25 J 19) leurs actes pastoraux doubler.

[12] Commissaire de la police des frontières en gare de Pagny-sur-Moselle, son arrestation par des agents allemands provoque en 1887 une grave crise

diplomatique entre la France et l'Allemagne ; il prend sa retraite l'année suivante et se retire alors à Nancy.

[13] SABATIER (A.), *Esquisse d'une philosophie de la religion, d'après la psychologie et l'histoire*, Paris, Fischbacher, 1897 : l'auteur y décrit une approche théologique nouvelle, le symbolo-fidéisme : tout discours intellectuel ne peut être qu'inadapté face à la transcendance divine ; pour tenter de l'appréhender, l'homme doit se saisir de symboles.

[14] D'après les *Procès-verbaux de la Conférence d'Alsace-Lorraine*, 05/07/1915, vol.1, p. 162-163, les trois quarts des soldats qui tenaient garnison en Alsace-Lorraine étaient protestants.

[15] DIETSCH (Friedrich), *Die evangelische Kirche von Metz. Entstehung, Verfolgung, Untergang und Auferstehen*, Metz, Scriba, 1910 ; MICHAELIS (Otto) (dir.), *Die evangelische Kirche in Lothringen, in Vergangenheit und Gegenwart*, Metz, Scriba, 1917.

[16] Les facultés de théologie protestantes de Paris et de Montauban perdent ainsi un tiers de leurs effectifs.

[17] *Procès-verbaux de la Conférence d'Alsace-Lorraine, ibid.*, p. 287.

[18] 6 rue Mozart, aujourd'hui siège des services culturels du département de la Moselle.

[19] AD54, 25 J 75.

[20] Sauf pendant la Grande Guerre où Pierre Durand a été affecté à l'aumônerie des troupes stationnées à Toul.

[21] À la suite du théologien suisse Alexandre Vinet, auteur en 1826 d'un *Mémoire en faveur de la liberté des cultes*, et du pasteur et homme politique français Edmond de Pressensé (1824-1871) qui exerça dès 1845 son ministère dans une Église indépendante à Paris.

[22] Notamment le pédagogue et homme politique Ferdinand Buisson (1841-1932), auteur principal des textes qui vont laïciser l'école publique, et les anciens pasteurs Félix Pécaut (1828-1898) et Jules Steeg (1836-1898), le rapporteur de la loi excluant les congréganistes de l'enseignement public.

[23] AD54, 25 J 19, Délibérations du consistoire du 5 janvier 1904 et du 13 septembre 1904.

[24] Lequel présidera aussi la Fédération Protestante de France (FPF), instituée pour la représentativité commune et la défense de l'ensemble des protestants français, réformés, luthériens, méthodistes et évangéliques libres, y compris, à partir de 1919, ceux de l'Alsace-Moselle.

[25] Église Réformée de France, Région Grand-Est, *Évaluation des Églises locales*, septembre 1992.

[26] WILLAIME (Jean-Paul), « Le protestantisme messin : un protestantisme fragmenté à la recherche de son identité », *Les Cahiers Lorrains*, 1995 n° 2-3 (juin), p. 189-202.

[27] *Ibid.*, p. 189.

[28] Curieusement tous venant d'ailleurs que d'Alsace-Moselle dans l'après Seconde Guerre mondiale.

[29] WILLAIME (J.-P.), *op. cit.*, p. 200.

[30] CARCAUD (Daniel), *Une bonne nouvelle pour les petits enfants du siècle. Cinq années de travail au Haut-du-Lièvre*, mémoire de maîtrise, Institut Protestant de théologie, Montpellier, 1980.

[31] Sondage WIN/Gallup International analysé dans *Le Monde* du 7 mai 2015.

[32] CABANEL (Patrick), *Histoire des protestants en France XVIe-XXIe siècle*, Paris, Fayard, 2012, p. 1169.

[33] Enquête Viavoice commandée par l'Observatoire de la laïcité et parue en janvier 2020, rapportée dans Cadène (Nicolas), *En finir avec les idées fausses sur la laïcité*, Yvry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier, 2020, p. 163.

[34] *Ibid.*, p. 163.

[35] Selon les données parues dans FATH (Sébastien) et WILLAIME (J.-P.), *La nouvelle France protestante, Essor et recomposition au XXe siècle*, Genève, Éd. Labor et Fides, 2011, p. 29-43.

[36] FATH (S.), *Du ghetto au réseau. Le protestantisme évangélique en France*, Genève, Éd. Labor et Fides, 2005, p. 2015.

[37] En 2018, l'agglomération de Nancy compte 257 31 habitants, celle de Metz 221 484.